

Règlement sur l'armement de l'infanterie. Cinquième partie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'infanterie. Cinquième partie : les armes antichars / Ministère des armées - Etat-major de l'armée de terre - Direction technique des armes et de l'instruction . Titre I, le lance-roquette antichar de 73mm modèle 1950

Auteur(s) : Ministère des armées - Etat-major de l'armée de terre - Direction technique des armes et de l'instruction

Adresse bibliographique : 1991

Description matérielle : 44p. ; 21 cm

Collection : INF 401/5

Appartient à la collection : INF 401/5

Sujet(s) : Armement

Explosifs

Combat